

Rapport de la secrétaire :

Comme pour les années précédentes, je vais m'attacher à vous présenter les deux types principaux de partenariat que le comité régional met en place pour obtenir un soutien financier nécessaire à la mise en œuvre de ses différentes missions : enseignement/formation, animation sportive, développement du canoë kayak sur le territoire Rhône-alpin et préservation du patrimoine nautique.

En 2011, le comité a reconduit son partenariat avec **le conseil régional Rhône Alpes** sous la forme d'un contrat d'objectifs. Le Conseil régional apporte une aide financière à différentes actions menées par le comité :

- Développement des sports de nature : ce sont les « projets défis » proposés aux clubs pour le développement des activités d'équipage en eau calme et eau vive.
- Accès au sport de haut niveau : ce sont les différents types de stages sportifs du comité pour les compétiteurs de minimes à sénior moins de 23ans.
- Formation : ce sont les différents types des formations du comité : juges, des entraîneurs, des moniteurs et des bénévoles.
- Handikayak : ce sont l'ensemble des actions organisées par le comité pour aider les clubs à développer le handikayak : stage de formation à l'accueil et l'encadrement des publics en situations de handicap, « projet défis » (soutien matériel et humain proposés aux clubs) et partenariat avec le comité régional handisport.
- Lycées : ce sont les « projets défis » proposés aux clubs pour les aider à développer des partenariats avec des établissements scolaires afin de permettre la pratique du canoë kayak dans le cadre des activités d'EPS.
- Schéma de cohérence : c'est le projet que le comité a mis en œuvre depuis plusieurs années pour établir un projet de développement durable du canoë kayak basé sur un diagnostic des potentiels et des caractéristiques du territoire régional.
- Sécurité : c'est le projet de créer en Rhône Alpes un pool de personnes aptes à gérer la sécurité sur des grands évènements sportifs organisés en Rhône Alpes entre autres les championnats du monde de descente à La Plagne en juin 2012.

En septembre dernier, nous avons assisté à l'Hôtel de Région avec l'ensemble des comités régionaux sportifs à une présentation du nouveau système de contrat d'objectif. Ce nouveau système présente une évolution du contenu et de la forme du contrat. Il fait suite à un travail de concertation menée par la région et les comités sportifs durant l'année 2011. Cette évolution vise à répondre aux besoins des comités et à favoriser le développement durable des activités sportives par le biais entre autres d'un travail coopératif entre les différents acteurs du sport en région : état, collectivités, comités sportifs... Au niveau de la forme, les comités s'engagent désormais sur un contrat de 2ans.

En 2011, le comité a aussi reconduit le partenariat avec la **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale** sous la forme du dossier CNDS. Comme les années précédentes, ce partenariat permet au comité régional de subvenir aux besoins financiers d'une grande partie de ses activités en terme de formation sportive et pédagogique mais aussi en terme de développement des activités de loisir et de compétition de haut niveau.

Pour finir, quelques mots sur la gestion administrative du comité régional. Cette année, le comité directeur s'est réuni 4 fois. Plusieurs réunions téléphoniques ont été organisées pour réunir les différents membres du bureau. En raison du départ de Nicolas Hochard, nous avons aussi choisi d'utiliser les services du CROS pour la gestion et la réception du courrier.